



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur l'Élaboration du PLU de Marsillargues (Hérault)

N°saisine : 2023-011443

N°MRAe : 2023AO36

Montpellier, le 24 avril 2023

Par courrier daté du 20 janvier 2023 reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 20 janvier 2023, la Commune de Marsillargues a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet d'élaboration du PLU de Marsillargues (Hérault) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 20 avril 2023 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.